



Décision concernant l'auverture d'une ligne de trésummie d'un sontant de 1 000 000 flume auprès de la Culture d'fluerge. Auxempne timousin our une période de doupe moie pour le

N° 27293

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPO

We le code général des collectivités territorisées et notamment les articles L. 2027-23. I 2010-1. ISSD 2 et l. 502-0.
SVII édité faite au consul communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégatio futir flucions de consul communautaire au Président.

DECIDE

Article 1: De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin un contr d'auverture de crédit d'un montant maximum de 5 000 000 fluros (cinq millions d'aurer)

Monitant :
Duride :
Mare à disposition des fonds :
Berndoursement des fonds :
Laux d'intérêt :
Frais d'engagement :
Commission de mouvement :

5 000 000 toms maximum dinute mois 2 compiler du: per sirement ou crédit d'u débit d'affice taux fise 2.44% 0.04% soit 3 000 € miant, néant,

wart neart chaque mois civil per debit d'office

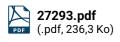
Article 3: Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relutifs au cont de pris étent di-dessus à intervenir avec la Casse d'Éparyne Ausengre Limousin.

Article 6: Le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de versament des fonds et aux remboursaments des sommes dues, dans les conditions prévans au controit d'ouverture de crédit de la Calose d'Epargne Auvergne Limousin. Il reçoit tout pouvoir à cet effet.

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 5 000 000 Euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur une période de douze mois pour le budget annexe de l'eau

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2025



≛ TÉLÉCHARGER